

Titre : REGLEMENTATION INCENDIE - GESTION DES ERP - LES COMMISSIONS DE SECURITE

Les chefs d'établissement recevant du public et les exploitants doivent assurer la sécurité du public et de leur personnel par rapport au risque incendie et de panique.

Leur responsabilité est engagée au regard de leurs devoirs et obligations.

Ils doivent connaître les mesures de prévention adaptées à leur bâtiment, en assurer l'entretien, la maintenance, les vérifications techniques et tenir à jour le registre de sécurité.

Le personnel doit être formé à la conduite à tenir en cas d'incendie.

Le chef d'établissement doit être prêt à accueillir à tout moment la commission de sécurité, et savoir répondre à ses attentes.

Il doit connaître les procédures administratives et les contraintes réglementaires pour tout projet de travaux.

Objectifs pédagogiques :

Connaître les obligations réglementaires de l'exploitant,

- en matière de sécurité incendie, dans les ERP
- en termes de maintenance, d'entretien et vérifications périodiques des installations techniques – habilitation des techniciens
- de formation du personnel à la conduite à tenir en cas d'incendie

Savoir se préparer aux commissions de sécurité

PROGRAMME

- I. Incendies dans les ERP : statistiques, retour d'expériences du formateur
 - II. Responsabilités et obligations du chef d'établissement
 - III. Principes de prévention appliquées aux ERP de types L et R
 - IV. Règlement de sécurité et points de vigilance
- Classement des établissements, 1^{er} et 2^{ème} groupe des ERP
 - du comportement au feu des matériaux - Aménagements intérieurs
 - du respect des conditions d'isolement - Cloisonnement traditionnel, locaux à risque, conduits et gaines
 - du désenfumage
 - Installations de chauffage, climatisation, VMC, appareils indépendants
 - Installations de gaz
 - Installations électriques
 - Eclairage et éclairage de sécurité
 - Ascenseurs et monte-charge
 - Grandes cuisines
 - Moyens de secours : plans d'intervention, moyens d'extinction, alarme incendie, moyen d'alerte, formation du personnel, les exercices d'évacuation

- Matériel divers de rechange à prévoir

- V. Maintenance, entretien et vérification périodique des installations techniques :
 - Points de vérification à développer pour chacune des installations techniques précitées – références réglementaires : Code du Travail et Code de la Construction et de l’Habitation pour les ERP.
 - Habilitation des techniciens compétents ou organismes de contrôle agréés
 - Comptes-rendus des vérifications : rapports de visite, RVRAT, RVRE, RVRMD
 - Périodicité des visites techniques
 - Registre de sécurité
 - Présentation et mise à disposition d’un développement sur Excel pour le suivi des vérifications périodiques
 -
- VI. Les commissions de sécurité : ses compétences, missions, organisation et fonctionnement

Les attentes de la commission de sécurité :

- Travaux projetés : construction, extension, réaménagement – PC ou AT – exigences et constitution des dossiers de sécurité
- Visites périodiques de la commission de sécurité : préparation des visites, documents à présenter, organisation des visites,
- Formation du personnel : objectifs, contenu, responsabilités, personnes habilitées, organisation de ces formations et exercices d’évacuation.
- PV des commissions de sécurité – responsabilités du maire et de l’exploitant ; prise en compte des prescriptions.
- Adaptation du règlement de sécurité aux contraintes d’exploitation
- Gestion des avis défavorables : échéancier de travaux, recours, dérogations, solutions alternatives

VII. Pièges à éviter lors des travaux d’entretien – le permis feu

VIII. Solutions techniques ou administratives aux contraintes techniques, financières ou organisationnelles au regard des non-conformités

IX. Gestion d’un début d’incendie

X. Questions réponses

XI. BIBLIOGRAPHIE

Moyens pédagogiques :

- Approche par compétences

- Interactivité par recherches dans les textes
- Mise en situation, jeux de rôle,
- Retour d'expériences - vidéos

Public concerné :

Exploitants d'ERP, bailleurs sociaux, gestionnaires de patrimoine immobilier, collectivités locales, personnel de services techniques.

Durée :

1 journée (7 heures)

Animateur :

Commandant Christophe DENYS – Sapeur-Pompier Professionnel
Brevet supérieur de Prévention

Prix :

Intra entreprise → sur devis personnalisé

Inter entreprise → 500 € H.T. / journée */participant*

Lieux :

Intra entreprise → dans vos locaux

Inter entreprise → Dans nos locaux – Le Carré Haussmann – 4 allée du trait d'union 77127
Lieuxaint (77) ou à déterminer selon vos besoins

Dates :

A déterminer selon vos besoins

Pour toute demande d'informations complémentaires, nous vous invitons à nous contacter.